

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

DÉCRET N° 2007-52 modifiant le décret n° 2000-1178 du 4 décembre 2000 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense.

Du 12 janvier 2007

NOR D E F D 0 6 0 1 7 1 7 D

Précédent Modificatif :

Décret n° 2006-496 du 2 mai 2006 (JO n° 103 du 3 mai 2006, texte n° 8, JO/134/2007).

Texte modifié :

Décret n° 2000-1178 du 4 décembre 2000 (JO du 5, p. 19271 ; BOC, 2000, p. 5273 ; BOEM 105.2.1, 110.2) modifié.

Référence de publication : JO n° 11 du 13 janvier 2007, texte n° 5; JO/12/2007.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de la défense,

Vu le décret n° 87-389 du 15 juin 1987 relatif à l'organisation des services d'administration centrale, modifié par le décret n° 2005-124 du 14 février 2005 ;

Vu le décret n° 2000-1178 du 4 décembre 2000 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Le Conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décète :

Art. 1er. Le II de l'article 3 du décret du 4 décembre 2000 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

1. Le b est remplacé par les dispositions suivantes : « b) La direction des ressources humaines du ministère de la défense ; »
2. Il est ajouté un i ainsi rédigé : « i) La sous-direction de pilotage des programmes budgétaires relevant du secrétaire général pour l'administration. »

Art. 2. Le Premier ministre, la ministre de la défense, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de la fonction publique et le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État, porteparole du Gouvernement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 janvier 2007.

Jacques CHIRAC.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

Dominique DE VILLEPIN.

La ministre de la défense,

Michèle ALLIOT-MARIE.

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Thierry BRETON.

Le ministre de la fonction publique,

Christian JACOB.

*Le ministre délégué au budget
et à la réforme de l'Etat,
porte-parole du Gouvernement,*

Jean-François COPÉ.